



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rwanda

Question écrite n° 56892

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation au Rwanda et le rôle de la France dans ce pays. En effet, il existe une opposition armée au Gouvernement en place dans ce pays, qui connaît une guerre civile depuis un an et demi. Des négociations récentes ont abouti à un accord prévoyant la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale. Or les actuels dirigeants semblent avoir interrompu ce processus, et, selon Le Monde, de récents massacres ont eu lieu dans le sud-est du pays, et un responsable de l'association rwandaise « Kanyarwanda » pour la défense des droits de l'homme a été arrêté à Kigali le 29 mars dernier. La France est présente au Rwanda, notamment sous la forme d'un contingent militaire qui, selon l'opposition, soutiendrait le pouvoir en place. Il lui demande, en conséquence : 1o quelle est la position de la France sur le processus de paix au Rwanda ; 2o quelle est la mission impartie au contingent militaire français ; 3o quel serait l'avenir des relations entre la France et le Gouvernement rwandais si le processus de paix et de démocratisation n'aboutissait pas.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le déclenchement de la crise qui affecte le Rwanda, l'action de la France dans ce pays est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. A ce titre, la France a suivi avec intérêt les efforts de l'OUA et des Etats de la région pour favoriser le retour de la paix au Rwanda. Ces efforts ont notamment permis la signature d'un accord de cessez-le-feu à la N'Sele le 19 mars 1991, mais celui-ci n'a malheureusement pas été respecté et les combats sur le terrain n'ont jamais cessé. La poursuite de ces combats a conduit au maintien à Kigali du détachement de militaires français (détachement Noroit), qui y avait été dépêché pour protéger nos ressortissants. En outre, un DAMI (détachement d'assistance militaire et d'instruction) a été mis en place à Ruengeri (Nord du Rwanda) en mars 1991. Il a, par la suite, été partiellement transféré à Gabiro (parc de la Kagera dans le Nord-Est du pays). Ce second détachement, composé seulement d'une vingtaine d'hommes, remplit, en application des accords bilatéraux de coopération, une mission de formation, et non d'encadrement, de certaines unités rwandaises. La présence d'environ, au total, deux cents militaires français au Rwanda a contribué à rassurer les populations locales et à éviter que ne se produisent de graves incidents dans la capitale, Kigali. Cette analyse et l'utilité de cette présence ne sont nullement contestées par l'opposition intérieure. Dans un contexte d'exacerbation des tensions interethniques, le détachement Noroit s'est ainsi avéré un instrument efficace dans le domaine humanitaire, comme l'illustre l'envoi les 11 et 12 mars dernier dans le Bugesera de plusieurs tonnes d'aide alimentaire. Parallèlement, la France encourage le président Habyarimana à mener une politique d'ouverture, indispensable à la réconciliation de tous les Rwandais et au retour des réfugiés qui le souhaitent. L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une réelle liberté de la presse sont autant d'efforts véritables avec plus de démocratisation. Surtout, la récente nomination d'un membre de l'opposition, M Dismas Nsengiyaremye, au poste de Premier ministre et la formation d'un gouvernement de coalition regroupant les principales organisations politiques du pays constituent des étapes importantes dans un processus de nature à restaurer la confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Rwanda. La France souhaite donc vivement que le

nouveau gouvernement rwandais, qui a pour premiers objectifs de negocier la paix et de regler le probleme des refugies, puisse rapidement mener a bien la mission qui lui a ete impartie. Elle s'attachera, pour sa part, a le soutenir dans son entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56892

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1851